

MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

NATIRITI 25. — N° 43.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 24 atopa 1879.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).
Un an 15 fr.
Six mois 8 fr.
Trois mois 4 fr.
Le numéro 25 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
à l'Imprimerie de Gouvernement.

PRIX DES ANNONCES (au comptant).
Les 20 premières lignes 30 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes 25 c.
Les annonces recueillies se paient la nuit de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté ouvrant un crédit supplémentaire. — Décisions : nommant les membres suppléants du bureau de l'assistance judiciaire ; — autorisant une exhumation au cimetière de l'apato. — Ordonnance : consistant de nouveaux districts aux îles Tuamotu ; — concernant les rôles, la présidence, le nombre de conseillers suppléants de certains districts et les résolutions ; — rapportant l'acte qui approuve la formation et les statuts d'un quide des Églises protestantes. — Approbation d'élections. — Nominations.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles de l'étranger. — Les Sandwich. — Faits divers. — Rôle des affaires de la haute-cour tahitienne. — Mouvement commercial. — Mouvements de port. — Annonces. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,
Vu la nécessité d'effectuer dans le plus bref délai certains travaux urgents ;

Attendu que le crédit ouvert à l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, au titre du chapitre 2, du budget Local, article 2, § Points et Chaussées, exercice 1879, devient insuffisant par suite de ces travaux ;

Vu l'article 45 du décret financier du 30 septembre 1855 ;
Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;
Le Conseil d'administration entendu.

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Un crédit supplémentaire de la somme de *deux-sept mille francs* est ouvert au budget local, exercice 1879, chapitre 2, article 2, § Points et Chaussées.

Il y sera pourvu sur les voies et moyens de l'exercice en cours ou par un prélèvement sur la caisse de réserve.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 14 juillet 1879.

F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

HENRY JOYAU.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu l'arrêté du 8 octobre 1873 portant organisation de l'assistance judiciaire dans les États du Protectorat ;

Vu la liste des notables dressée par l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;

Attendu qu'il y a lieu, afin d'assurer la réunion du conseil de l'assistance judiciaire, de pourvoir à la nomination de membres suppléants ;

Vu l'article 2, § 2, de l'arrêté du 8 octobre précité ;

Sur le rapport du Chef du service judiciaire,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS :

Art. 1^{er}. MM. Liais et Villard, propriétaires, sont nommés membres suppléants du bureau de l'assistance judiciaire.

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera insérée, publiée, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 14 octobre 1879.

F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Chef du service judiciaire.

C. DEWANT.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu l'instruction du 20 août 1844 sur le transport en France des restes des personnes mortes dans les colonies ;

Vu la lettre de M. Gottraud, piqueur des points et chaussées, en date du 2 octobre 1879, tendant à obtenir l'exhumation du corps de son fils afin de le placer dans un cercueil en plomb ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;
Le Conseil d'administration entendu.

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS :

L'exhumation du corps de M^{le} Gottraud, décernée à Papeete le 19 juin 1877, est autorisée.

Cette exhumation aura lieu en présence d'un médecin au choix de l'Administration et du commissaire de police, qui dressera procès-verbal de l'opération.

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 11 octobre 1879.

F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

HENRY JOYAU.

Nous, POMARE V, Roi des îles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,

Vu l'ordonnance du 19 février 1863 sur l'organisation des districts dans les États du Protectorat ;

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt des populations de constituer de nouveaux districts aux îles Tuamotu ;

Sur la proposition du Directeur des Affaires indigènes et du Résident des Tuamotu,

ORDONNONS :

L'île Tikei, nouvellement organisée, est rattachée au district de Takarua.

Les îles Napuka et Tepoto formeront un district.

L'île Paganua sera détachée du district de Takume et formera un district.

La présente ordonnance sera publiée au *Messenger de Tahiti*, insérée au *Bulletin officiel* des Établissements et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 15 octobre 1879.

F. PLANCHE.

Nous, POMARE V, Roi des îles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,

Vu l'ordonnance du 19 février 1863 sur l'organisation des districts ;

Sur la proposition du Directeur des Affaires indigènes et du Résident des Tuamotu,

ORDONNONS :

Art. 1^{er}. L'île de Fakarava est divisée en deux districts, celui de Rotava au nord et celui de Tetamau au sud.

Art. 2. L'île Toau est rattachée au district de Rotava.

Fait à Papeete, le 15 octobre 1879.

F. PLANCHE.

Nous, POMARE V, Roi des îles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République,

Considérant que par suite des nombreuses résolutions produites devant les conseils de district, jusqu'en 1866, il devenait souvent impossible de constituer lesdits conseils en nombre suffisant ;

Attendu qu'il y a lieu de remédier à un semblable état de choses préjudiciable aux intérêts de la justice et de la propriété ;

Considérant, en outre, que les conseils des districts de Pare et de Rotava, précédemment établis dans la présente ordonnance, offrent une plus grande garantie de savoir et de lumière, tant au point de vue des formalités à suivre que des jugements à intervenir ;

Vu l'article 6 de la loi du 6 avril 1866,

ORDONNONS :

Art. 1^{er}. Le Directeur des AF

O MAHA, o POMARE V, te Arii o te mau fenua Totalete e te au mai, e te Tomana te Auhava o te Repupirihia.

I te hio raa i te faue raa mana no te 19 no feupare 1863 no te faatitafaro raa i te parau no te mau matsinaa i roto i te mau fenua o te Hau Tamara nei ; I te hio raa e, e no mau e mau no te mau raa, ia faatia hia te vaitahi na matsinaa api i te mau fenua Tuamotu ;

No te ani raa a te Auhava i te pae lahia e te Tavava bau i te mau fenua Tuamotu.

TE FAKE NEI :

Te fenua ra o Tikei, mai to au i teie imi raa i te, ia hioe hia nei ia i te matsinaa ra i Takarua.

Na motu ra o Napuka e o Tepoto e faariro hia ia ei matsinaa hoo.

Te motu ra o Paganua e iriti hia mai ia i te matsinaa ra i Takume e e faariro hia ei matsinaa hoo.

E faatie hia teiepi faue raa mana na roto i te fenua no Tahiti, o te netei hia i roto i te *Pua haw* o te fenua nei e tomiti hia i te mau vahi atoa e au ra.

Papeete, te 15 no atopa 1879.

POMARE V.

O MAHA, o POMARE V, te Arii o te mau fenua Totalete e te au mai, e te Tomana te Auhava o te Repupirihia.

I te hio raa i te faue raa mana no te 19 no feupare 1863 no te faatia raa i te mau matsinaa ; I nia i te ani raa i te Auhava no te mau raa hoo e te Tavava hau no te Tuamotu.

TE FAKE NEI :

Itava 1. Ua taha hia te fenua ra o Fakarava i roto i na matsinaa e pili, o Rotava i te pae i apatoara o Tetamau i te pae i apato.

Itava 2. E tahoe hia te fenua ra o Toau i te matsinaa ra o Rotava.

Rava hia i Papeete, te 15 no atopa 1879.

POMARE V.

O MAHA, o POMARE V, te Arii o te mau fenua Totalete e te au mai, e te Tomana te Auhava o te Repupirihia.

I te hio raa e, e no te rahi o te hui raa i rava hia i mau i te aro o te mau apoo raa matsinaa, a rava ai na mau mau ohia mau i te au i te ture o te 28 no mau 1866, te riro nei ia ei faia imi ata i te faatia raa i taha mau apoo raa i na taha toroa e au ;

I te hio raa e, te au nei i faamatala hia tei reira hui hapaa raa, iho ai hoi te faatia o te parau raa i te matai o te taita ton ;

I te hio raa hoi e, e te vai raa i roto i na apoo raa matsinaa no Pare e o Rotava, mai te faatie hia i roto i teiepi faue raa mana, te tapu hui rahi a'e no te hio e te maramarama i te paeu no te mau hapaa raa e au ia pae hio, e oia ton hoi no te mau faatia raa e rava hio ;

I te hio raa i te itava 6 o te ture no te 6 no eperera 1866.

TE FAKE NEI :

Itava 1. Te Auhava i te paeu

Madrid, 29 août. — Les avis annoncent qu'on peut enfin considérer l'insurrection à Cuba comme terminée. De petites bandes d'insurgés sont cependant encore en campagne; les troupes sont activement engagées à leur poursuite.

Londres, 30 août. — Des émigrants français, suisses et belges

ont récemment quitté Blesing à bord du trois-mâts français *Chambray* pour se rendre en Nouvelle-Guinée où, dit-on, ils comptent fonder un établissement important. — D'un autre côté, 800 sterling valent environ 20,000 francs, c'est-à-dire un capital de 500 livres sterling, soit 625,000 francs (Etats-Unis).

Bombay, 3 septembre. — Le czar de Russie et l'empereur d'Allemagne ont été reçus aujourd'hui à Königsberg, ville située sur la frontière russo-allemande et des plus cordiales. — **Konigsberg, 9 septembre.** — Les négociations au sujet de la cession et de la destination du camp de Cettawa. Bien que pour le moment les propositions de l'Autriche aient été rejetées, le général Zulu est parvenu à se sauver dans les montagnes avec quelques personnes de sa suite; il s'est dirigé vers le sud. Trois fils de Cettawa et plusieurs chefs se sont rendus, amenant avec eux le bétail du roi.

Londres, 5 septembre. — Les négociations au sujet de la frontière gréco-turque font peu de progrès. La Porte n'accepterait certainement pas le protocole du congrès de Berlin comme base de ces négociations.

Londres, 6 septembre. — Le prince Lelouff, actuellement ambassadeur russe en Turquie, a été nommé à l'ambassade de Londres en remplacement du comte Schouvaloff.

Bombay, 6 septembre. — On reçoit la nouvelle qu'une révolte sérieuse a éclaté à Caboul parmi les tribus, auxquelles les habitants se seraient joints. La résidence anglaise a été attaquée et incendiée. Le sort du général Cavagnari, le résident britannique, et de sa suite, est incertain. A la réception de ces nouvelles, le viceroi de l'Inde a commandé un mouvement immédiat des forces anglaises vers l'Afghanistan. Le général Robert est en marche sur Caboul.

Bombay, 9 septembre. — Des avis authentiques envoyés de Caboul au gouvernement de l'Inde annoncent que les troupes mutinées, au lieu de la population, ont attaqué les prisonniers et ont tué plusieurs fois essayés d'oppression d'assaut. Le major Sir P. Cavagnari et ses officiers ont tenu tête aux agresseurs avec la plus grande opiniâtreté; mais les émeutiers ont fini par mettre le feu à la porte principale, par laquelle ils ont enfin pénétré en écrasant sous les pieds les défenseurs de la place. Les prisonniers ont été tués, et de grandes pertes en morts et en blessés avant de pouvoir résister dans leurs antres répétés. Tous les Anglais ont été tués, à l'exception de neuf d'entre eux. On rapporte que le gouverneur de Candahar a ouvertement manifesté son dévouement envers les Anglais; on ne craint donc aucune difficulté de ce côté. Il est fait des préparatifs en toute hâte pour franchir sur Caboul et pour occuper Candahar ainsi que les autres passes.

(Journal d'Amsterdam)

Saint-Petersbourg, 25 septembre. — L'Agence russe déclare officiellement que les événements d'Asie démontrent la nécessité d'une entente cordiale entre la Grande-Bretagne et la Russie.

Londres, 25 septembre. — Le prince Bismarck a fait la proposition à l'Autriche d'un désarmement général en Europe.

Londres, 26 septembre. — Les nouvelles reçues de l'Afghanistan annoncent que le choléra y fait de sensibles progrès parmi les troupes britanniques. L'armée la plus vive réagit en regard. Un terrible fléau a également fait son apparition au milieu des forces de Peshawar. La mortalité y est considérable.

Vienne, 26 septembre. — Le prince Bismarck, dans une entrevue avec l'ambassadeur de France, a déclaré que l'amitié qui existe entre l'Allemagne et l'Autriche ne doit en aucune manière porter ombrage à la France. Il est persuadé que les relations entre l'Allemagne et la France deviendront toujours plus assurées, attendu que l'Allemagne ne forme qu'un vœu: celui de vivre désormais en paix.

La commission française pour l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Sydney est arrivée à destination à bord du *Rhin*. M. le commandant Mathieu, commissaire général, a accompagné avec lui les délégués nommés par le ministre. Ces délégués auront à s'occuper de l'installation des produits exposés, des questions commerciales (exportation et importation), des choses agricoles (élevage du bétail, laitières, etc.), des produits industriels et des constructions navales, des banques, du régime financier, etc. Le but de la commission est de revenir avec un travail qui puisse aider sérieusement à l'établissement de relations directes et suivies entre la France et l'Australie. L'accueil le plus cordial a été fait à la commission par la municipalité de Sydney.

— On lit dans le *Herald* de Sydney du 4 septembre dernier: « Mardi matin 2 septembre, le commandant de l'office de vaisseau français le *Rhin* est allé visiter les bureaux et ateliers du *Herald*. Aucun détail de l'établissement n'a été caché à leur examen. Ils se sont grandement intéressés à la composition et au clichage des pages du journal, ainsi qu'au procédé au moyen duquel un rouleau de papier sans fin est imprimé; une partie de l'édition du matin avait spécialement été réservée pour cet objet. »

Les Sandwich.

Dans un résumé des explorations de la flotte militaire allemande en 1878, la *Gazette d'Ausbourg* publie quelques détails sur les îles Sandwich ou Hawaï et surtout sur le développement du commerce et des arts archipel.

Les marchandises importées consistent en grande partie en produits manufacturés d'origine française, anglaise, allemande. Les principaux objets exportés de ces îles en Allemagne, suivant le journal en question, sont les peaux de bœuf, le suif, le lin. Ce dernier article a été également importé en grande quantité par la voie de San Francisco.

Le commerce principal est entre les mains des Américains. C'est également ce peuple qui fournit le contingent le plus considérable de la population blanche de l'archipel. Tandis que la race indigène compte à peu de chose vers 100,000 individus, que les métis, eux-mêmes, paraissent peu faits pour se reproduire en grand nombre, les émigrants blancs s'accroissent au contraire avec une étonnante rapidité.

Ce point, selon le journal allemand, attire beaucoup l'attention. Ainsi, tandis que pour 9 familles américaines on constate une augmentation de 50 individus, soit 6 par famille, en revanche, 20 familles de chefs indigènes n'ont donné en moyenne que 10 rejets. Si l'accroissement continue dans les mêmes proportions, dans

un siècle, la population américaine des îles sera augmentée de 50,000.

Depuis juin 1876, le gouvernement hawaïen a conclu avec les Etats-Unis un traité de commerce en réciprocité, traité d'après lequel les produits agricoles principaux du pays, notamment le sucre brut, le riz, le suif et les fruits, sont admis en franchise dans les Etats-Unis par compensation, ceux-ci ont le marché libre pour l'introduction de leurs produits dans l'île du bétail, dans l'agriculture, dans la fabrication du coton et dans beaucoup d'autres branches d'industrie, ainsi que pour l'importation des machines et instruments agricoles. Les conséquences de ce traité a été un développement inattendu des plantations de la canne à sucre dans toutes les îles de l'archipel. Ainsi, pour les premiers mois de l'année 1877, il y a un surplus d'exploitation de sucre sur l'an 1876 pour une valeur de 80,000 livres sterling (la livre sterling vaut 25 francs).

L'influence de ce traité de commerce sur l'importation des autres nations est cependant contrebalancée par la prospérité générale des plantations, résultat dû à ce traité, et par celle du commerce qui en résulte. Le besoin de produits naturels et manufacturés de toute sorte croît considérablement augmenté, et est en progression croissante. Le seul obstacle est le manque de bras. Les Chinois si maltraités à San Francisco, et que des spéculateurs ont poussés à venir, ont essayé d'entraîner dans les îles à guano, où la plupart ont succombé à un travail meurtrier, les Chinois ont actuellement une répugnance presque invincible pour l'émigration vers les archipels de l'Océan Pacifique.

L'ouvrier de race blanche, en dépit des hauts salaires qu'on lui offre, ne peut travailler ici à la terre; jamais il ne pourrait entrer en concurrence avec le travailleur chinois, si frugal par sa nature, qui ne connaît aucun besoin.

Cependant, en dépit de cette difficulté et d'autres encore, cet archipel, en raison de son merveilleux climat, a dû voir son développement. Tout ce qu'on a cherché à y cultiver jusqu'à ce jour y pousse, pour ainsi dire, sans efforts.

La culture du riz, commencée depuis peu d'années, donne un produit assez riche qu'excellent, superflu, dit-on, au fumeur riz de la Caroline du Sud.

Quant à la culture du café, elle a dû être abandonnée par suite du manque de bras, bien que le produit fût tout particulièrement estimé.

Le bétail s'est si fort augmenté depuis qu'on l'y a introduit, que les vaches et le suif forment aujourd'hui un important article d'exportation. La viande de bœuf, qui ne trouve que peu de débüt, se vend 6 cents; c'est-à-dire 30 centimes sans doute la livre, bien que le journal ne spécifie point quelle est la quantité vendue à ce prix-là. (Journal officiel.)

FAITS DIVERS.

L'on n'a fait, à Paris, il y a quelque temps, des expériences d'un certain intérêt ayant pour but d'établir l'invasion de la force motrice au moyen de l'électricité. Ainsi, au chemin de fer de Lyon, l'on est parvenu à transmettre par des fils électriques, à des distances de 200 à 300 mètres, une force motrice de 2 à 3 chevaux. Toutefois ces expériences n'ayant pas reçu d'application bien sérieuse, on ne pouvait numériquement résoudre le problème que résoudre. Mais de nouvelles expériences ont été faites dans des conditions bien plus précises, en présence de M. Treca, académicien, et elles ont donné des résultats assez importants pour motiver un compte rendu à l'Académie. C'est dans le département de la Marne, à Senz, qu'ont eu lieu ces nouvelles expériences, qui ont permis le démarrage d'un champ par l'électricité. Une machine à vapeur, placée dans un point de l'usine, faisait fonctionner une machine Gramme. L'électricité produite était transmise par un fil à une seconde machine Gramme, de même nature, située à 400 mètres et mue par un chariot. Enfin une troisième machine, également mue par un chariot, communiquait avec la seconde. Les deux chariots étaient retenus par un câble. La charrie, adaptée au dernier chariot, a fonctionné sur une longueur de 220 mètres.

Un industriel français envoie à l'exposition internationale de Sydney une véritable curiosité qu'il n'avait pas eu, paré, le temps de terminer pour l'exposition de Paris. C'est une maison en papier, dite *paper-house*, composée d'un simple rez-de-chaussée. Le corps du bâtiment est en bois, mais à l'extérieur un revêtement de carton-pierre le garantit contre la chaleur, le froid et les insectes. L'intérieur est orné d'un revêtement de papier, qui se détache contre les murs. Une couche de carton-pierre recouvre également le toit. Comme aménagement intérieur, on trouve des portes en carton, des tapisseries, un plafond, des lustres, des tapis, des stores et des rideaux en papier. Mais le plus extraordinaire, c'est qu'il y a aussi un poêle en papier où l'on pourra faire du feu. L'aménagement, tables, chaises, etc., est tout en papier mâché. Les visiteurs qui seront invités dans cet intérieur se serviront de ronds de serviettes, d'assiettes, de verres, de couteaux, de fourchettes et même de serviettes en papier. Dans la chambre à coucher, on voit en carton-pierre des draps de lit, des chemises, des jupons, des bonnets; le tout à la dernière mode... et en papier.

— Voici quelques chiffres qui démontrent une idée du développement qu'ont pris les annonces dans la presse américaine. Un journal de New-York que nous avons reçu contenait dans son numéro d'un de ces derniers dimanches tout près de 58 colonnes d'annonces en petit texte, formant 3,330 notices séparées. Ces annonces étaient classées, pour la commodité du lecteur, sous 90 rubriques distinctes, et un index, placé en tête, permettait de simplifier la besogne pour le chercheur. Les annonces pour maisons et appartements à louer n'étaient pas nombreuses; de 145; 350 d'entre elles étaient destinées à louer un nombre de chambres compris entre 3 et 5. Les annonces demandant pension pour elles-mêmes ou réclamant des pensionnaires; 432 autres cherchant des positions en différents genres. Les 1,350 annonces restantes embrassaient toutes les branches connues d'affaires et tous les besoins de la vie contemporaine. Le dimanche suivant, car c'est à ce jour qu'il paraît, on trouve les journaux américains insèrent le plus d'annonces, le dimanche suivant le même journal renfermait plus de 70 colonnes d'annonces rangées par ordre méthodique sous 95 rubriques différentes.

